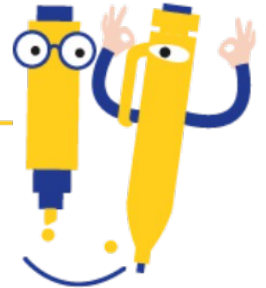




L I M I N A I R E

C S A R

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION
DE L'INSEE



« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du comité social d'administration de réseau,

S'il ne s'agit pas rigoureusement du premier comité social d'administration (CSA) de la mandature - un premier CSA ayant eu lieu courant mai sur un sujet très spécifique concernant uniquement les enquêteurs -, pour les élus CFE-CGC, c'est tout comme.

Règlement intérieur du Comité social d'administration de l'Insee

Nous nous retrouvons donc enfin aujourd'hui, 6 septembre, huit mois après la mise en place des CSA, pour valider le règlement intérieur de l'instance. Ce n'est pas le signe d'un dialogue social constructif et bien engagé à améliorer les conditions de travail des agents. L'administration aura beau jeu de renvoyer la balle dans le camp des organisations syndicales qui ont boycotté ce dialogue, il n'en demeure pas moins ce constat d'échec collectif : formations quasi inexistantes pour les élus malgré une rénovation profonde du dialogue social et CAP réduites à leur plus faible expression, comme l'illustre celle des attachés statisticiens du 31 août qui n'a donné lieu à aucun dialogue malgré la volonté affichée des élus et contrairement à vos propos rassurants ces dernières années.

Avec le vote aujourd'hui du règlement intérieur du CSA, c'est l'enjeu du fonctionnement de notre instance qui se pose. Pour nos élus, il est important que le texte finalisé témoigne d'un engagement fort, conforme aux promesses faites, clair et fiable dans la durée quant au temps que l'administration met à disposition des élus pour exercer leurs fonctions. Très peu d'élus disposent de décharges syndicales structurelles et il est pour eux essentiel de pouvoir se mobiliser sereinement, sans frein de leur hiérarchie ou de leur RH locale, sans l'impression de délaisser leurs travaux et leurs collègues, comme c'est trop souvent le cas. Ce règlement sera décliné scrupuleusement au niveau de nos CSA d'établissements, il est donc crucial que le message du CSA de réseau soit clair et ne souffre d'aucune ambiguïté.

Charte du temps et de la déconnexion

Sur le sujet de la charte du temps et de la déconnexion, nous avons régulièrement exprimé notre attachement à ce dossier important pour accompagner la vie professionnelle des agents et leur permettre de concilier de manière soutenable vie professionnelle et vie privée. Nous avons également alerté sur certaines formulations culpabilisantes, voire des régressions par rapport à la charte précédente de 2012.

Certains points ont été corrigés à l'issue des groupes de travail auxquels nous avons participé en février et en juin et nous vous en remercions. Nous vous remercions également d'avoir abordé dans ce document le sujet de la déconnexion et de l'avoir fait apparaître clairement dans le titre de la charte, car c'était une demande forte de la CFE-CGC.

Cependant, quelques points doivent encore être modifiés pour recueillir nos votes positifs sur ce texte. En particulier, sur l'organisation des réunions dans les équipes, nous ne comprenons pas l'intérêt de faire évoluer une formulation qui n'a pas posé de problème jusqu'ici et qui, dans le projet de texte qui nous est soumis aujourd'hui, s'inscrit ouvertement en contradiction avec le principe des horaires variables, en faisant planer une ambiguïté sur le caractère obligatoire que pourraient avoir certaines réunions en dehors des plages fixes. Le règlement intérieur actuel de la DG est clair et exemplaire à cet égard et nous voulons le citer ici : "la participation à des réunions professionnelles se tenant en dehors [des] plages fixes ne peut être imposée aux agents". Pourquoi générer une tension en durcissant un texte qui jusqu'ici n'a pas posé problème ?

Nous regrettons aussi l'absence de réflexion sur la notion d'urgence, que nous avons demandée avec insistance. Dont acte, nous en faisons temporairement le deuil. Nous déplorons aussi l'absence de prise en compte des spécificités d'organisation des réunions dans les DR multi-sites, car il existe manifestement un sujet.

Enfin, sans anticiper votre réponse à ces demandes, nous trouvons dommage que ce texte ne recueille pas un plus large soutien. Nous pensons notamment qu'il aurait pu faire l'objet d'un accord collectif majoritaire à l'Insee, ce qui aurait envoyé un signal positif dans notre capacité collective à mener un dialogue constructif.

Merci de votre attention ».

